

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1390

présenté par  
Mme Hostalier, M. Christian Ménard, M. Fasquelle et M. Decool

-----  
**ARTICLE 77 QUATER**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Cette consigne s'applique également aux contenants utilisant du gaz. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La consigne minimum mise en place par le présent article doit également s'appliquer aux contenants utilisant du gaz, comme les cartouches des pompes à bière par exemple.